

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

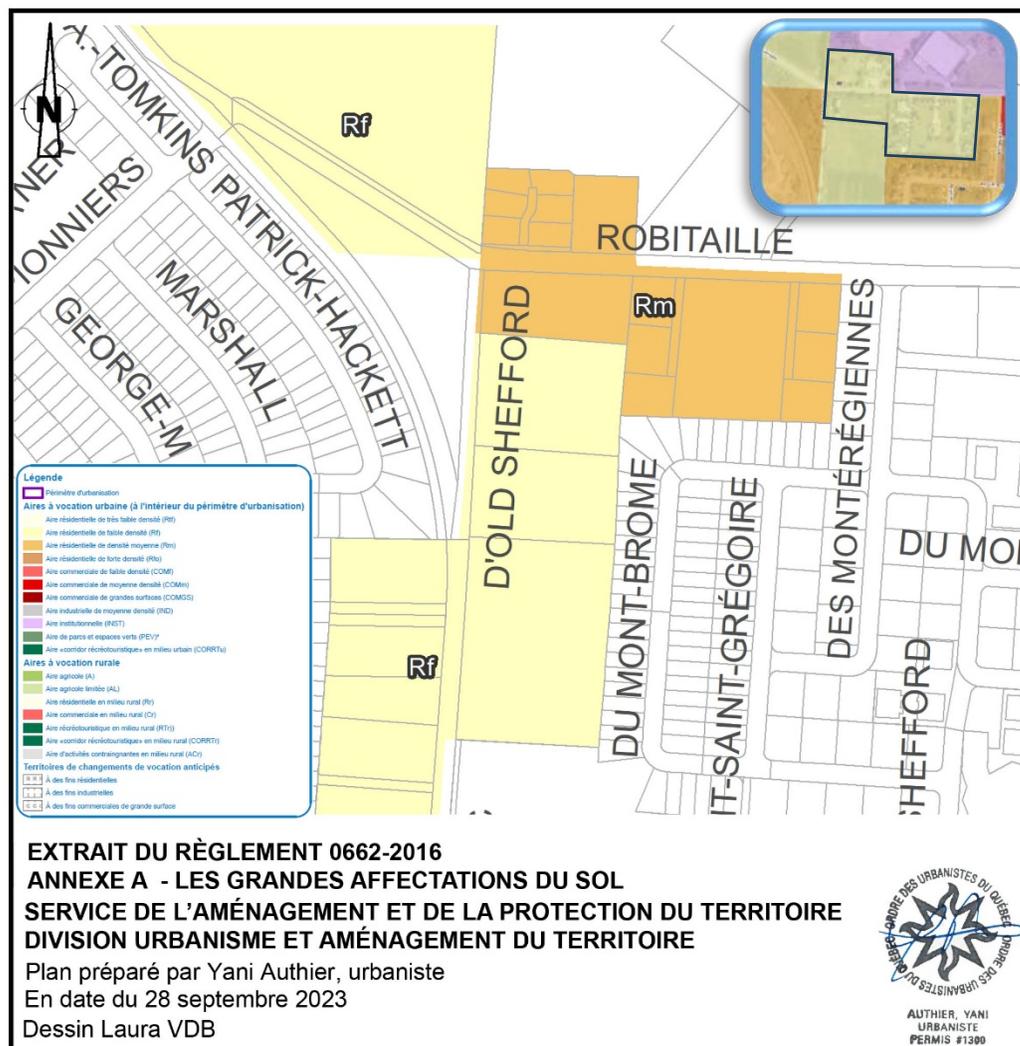
Règlement numéro 1269-2023 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'agrandir l'aire résidentielle de densité moyenne « Rm » à même une partie de l'aire résidentielle de faible densité « Rf », initialement adopté sous le premier projet de règlement numéro PP29-2023

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 2 octobre 2023;

Le 4 décembre 2023, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme est modifié afin d'agrandir l'aire résidentielle de densité moyenne « Rm » à même une partie de l'aire résidentielle de faible densité « Rf » de la façon suivante :
 - 2.1. Modifier l'annexe A intitulée « Les grandes affectations du sol » de façon à agrandir l'aire résidentielle de densité moyenne « Rm » à même une partie de l'aire résidentielle de faible densité « Rf », dans le secteur situé à l'intersection des rues Robitaille et d'Old Shefford,

le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-dessous, préparé par M. Yani Authier, urbaniste, en date du 28 septembre 2023.



3. Le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme n'est pas autrement modifié.
4. Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Julie Bourdon, présidente de la séance

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe

Granby, ce 4 décembre 2023.

Julie Bourdon, mairesse

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe